



**NATIONS
UNIES**



**CONFERENCE MONDIALE
SUR LA PREVENTION DES
CATASTROPHES NATURELLES**

Yokohama (Japon)
23-27 mai 1994

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/4
2 mai 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

ACTIVITES DE PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Décennie internationale de la prévention des
catastrophes naturelles

Rapport du Secrétaire général de la Conférence

* A/CONF.172/41.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	6 - 23	3
I. DECENNIE INTERNATIONALE DES CATASTROPHES NATURELLES	6 - 23	4
A. Proclamation par l'Assemblée générale de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles	6 - 9	4
B. Cadre international d'action	10 - 23	4
II. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	24 - 90	7
A. Conseil spécial de haut niveau et Comité scientifique et technique	25 - 33	7
B. Coordination interinstitutions	34 - 36	9
C. Comités nationaux et promotion régionale	37 - 63	11
D. Information; diffusion d'informations techniques et systèmes	64 - 77	16
E. Les aspects économiques des catastrophes naturelles et le secteur privé	78 - 83	19
F. Projets internationaux de démonstration et projets internationaux et régionaux	84 - 90	20
III. EXAMEN A MI-PARCOURS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES	91 - 94	22
IV. CONCLUSIONS	95 - 107	23
A. Objectif et buts	96 - 99	23
B. Mesures à prendre au niveau national	100 - 102	24
C. Mesures prises par le système des Nations Unies	103	24
D. Organisation de la Décennie	104	24
E. Aspects financiers	105 - 107	25

INTRODUCTION

1. Les catastrophes naturelles, si fréquentes dans de nombreuses parties du monde, ignorent les frontières nationales. Bien que les réponses et les responsabilités relèvent avant tout des autorités nationales ou locales, une action internationale est de rigueur lorsque les capacités nationales sont épuisées ou dépassées par les événements.
2. La communauté internationale a progressivement élaboré des mécanismes pour faire face aux catastrophes naturelles. Au début, les catastrophes naturelles étaient avant tout considérées comme des événements naturels soudains et violents bouleversant les vies humaines, causant morts et destructions, pertes de propriété et de richesses, individuellement et collectivement. On privilégiait des mesures visant à aider les pouvoirs publics à remédier à certains effets des catastrophes naturelles, par exemple la coordination des secours et la reconstruction, la lutte contre les épidémies consécutives aux catastrophes naturelles et des mesures visant à faire en sorte que les écoles, logements et autres bâtiments soient construits selon des normes appropriées. L'accent était mis soit sur les secours d'urgence, soit sur les aspects scientifiques et techniques de la prévention des catastrophes.
3. En 1970, une des plus graves catastrophes naturelles de l'histoire a frappé le golfe du Bengale : un violent cyclone tropical a soulevé une énorme vague de fond qui a balayé le Bangladesh, tuant entre 250 000 et 500 000 personnes. L'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de créer un mécanisme permanent de gestion des opérations en cas de catastrophe. Elle a créé, par sa résolution 2816 (XXVI) du 17 décembre 1971, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO), aujourd'hui intégré dans le Département des affaires humanitaires. Pour la première fois, cette résolution préconisait une approche intégrée de la gestion des catastrophes, dans laquelle la prévention et les secours sont officiellement devenus des éléments complémentaires d'un programme de l'Organisation des Nations Unies.
4. Depuis 1971, il est devenu évident que les catastrophes naturelles ne causent pas seulement des pertes humaines et matérielles, mais qu'en outre elles entravent le développement. Leur répétition ne fait qu'aggraver le problème. Aux catastrophes naturelles subites s'est ajouté le spectre des catastrophes à déclenchement progressif, notamment les sécheresses suivies de famines et du déplacement de populations affaiblies vers des centres d'alimentation d'urgence.
5. Les secours ne peuvent à eux seuls résoudre le problème global des catastrophes naturelles. La gestion des opérations, la collecte et la diffusion d'informations, la communication, la coordination de l'action internationale, y compris en matière de prévention, d'atténuation des effets des catastrophes et de préparation, ont pris de l'importance parallèlement aux progrès réalisés dans les connaissances scientifiques, la sensibilisation et les techniques. Il devient réaliste d'espérer prévenir efficacement les catastrophes. Les actions visant à réduire la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles doivent devenir partie intégrante du processus de développement. Une étude fondée sur les sources existantes d'information sur les catastrophes, réalisée par le secrétariat de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, montre que les pertes et dommages dus aux catastrophes ont eu tendance à augmenter au cours des 30 dernières années; elle est annexée au présent rapport (A/CONF.172/4/Add.2).

I. DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES

A. Proclamation par l'Assemblée générale de la Décennie internationale
de la prévention des catastrophes naturelles

6. Vers la fin des années 80, à l'initiative de scientifiques éminents, l'Assemblée générale a conclu qu'un effort international plus concerté était requis pour atténuer et, un jour, prévenir les catastrophes naturelles. Trois grands facteurs ont abouti au lancement de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles : l'accroissement rapide des pertes dues aux catastrophes naturelles, parallèlement à la croissance démographique et à l'urbanisation; le fait que ces pertes compromettent le développement économique et social durable et aggravent la dégradation de l'environnement; le fait que des méthodes éprouvées permettant de réduire considérablement ces pertes n'étaient pas suffisamment employées, notamment dans les pays en développement.

7. Après la première résolution par laquelle l'Assemblée générale a proclamé les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (résolution 42/169), le Secrétaire général a institué en 1988 un Groupe spécial international d'experts qui a formulé le programme-cadre de la Décennie et a adopté la Déclaration de Tokyo. Cela a mené au lancement de la Décennie, dans le but de promouvoir une amélioration notable de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets avant la fin du XXe siècle.

8. Le Secrétaire général a en outre créé un Comité directeur interinstitutions composé de représentants des organismes compétents du système des Nations Unies et chargé de coordonner l'action durant la Décennie. Le Groupe de travail interinstitutions du Comité directeur a joué un rôle important. Des représentants d'organisations non gouvernementales et d'organisations scientifiques ont été associés aux institutions des Nations Unies dans le cadre de ce groupe de travail.

9. En 1989, à sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a proclamé la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (résolution 44/236 du 22 décembre 1989). Un cadre international d'action pour la Décennie, approuvé en annexe à la résolution, a défini l'objectif et les buts, les mesures à prendre au niveau national, les mesures à prendre par le système des Nations Unies, les arrangements organisationnels durant la Décennie, les arrangements financiers et le processus de suivi.

B. Cadre international d'action

1. Objectif et buts de la Décennie

10. L'objectif de la Décennie est de réduire, par une action concertée, en particulier dans les pays en développement, les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les perturbations sociales et économiques que causent les catastrophes naturelles.

11. Les buts de la Décennie sont les suivants :

a) Rendre chaque pays mieux à même d'atténuer les effets des catastrophes naturelles;

- b) Mettre au point des orientations appropriées pour appliquer les connaissances scientifiques et techniques actuelles;
- c) Encourager les initiatives scientifiques et techniques de nature à parfaire les connaissances;
- d) Diffuser des informations sur les techniques courantes et nouvelles;
- e) Mettre au point des mesures pour évaluer, prévoir et prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets au moyen de programmes d'assistance technique et de transfert de technologie, de projets de démonstration et d'activités éducatives et formatrices.

2. Politique et stratégie

12. Pour atteindre les objectifs et buts de la Décennie, il est demandé aux gouvernements :

- a) De formuler des programmes nationaux visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles et de les intégrer à leurs programmes nationaux de développement;
- b) De participer durant la Décennie à l'action internationale concertée et de créer des comités nationaux en collaboration avec les collectivités scientifiques et techniques intéressées;
- c) D'encourager les autorités locales à prendre des mesures appropriées pour mobiliser les appuis nécessaires auprès du secteur public et du secteur privé;
- d) De sensibiliser le public aux risques de catastrophes naturelles et à leurs effets;
- e) D'accorder l'attention qu'il convient aux effets des catastrophes naturelles sur la santé;
- f) D'accélérer la livraison de fournitures internationales d'urgence;
- g) De tenir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies informé de tous les événements pertinents, sur le plan national et international.

13. Dès le départ, les institutions - financières, scientifiques et techniques, non gouvernementales, nationales et internationales - ont été encouragées à apporter leur concours et à participer aux activités de la Décennie. Les organes, organisations et organismes des Nations Unies ont été invités à accorder la priorité à la prévention des catastrophes naturelles sous tous ses aspects et à toutes ses étapes. On a mis l'accent sur la formulation et l'exécution de programmes d'information visant à sensibiliser le public à l'utilité de mesures de prévention des catastrophes naturelles. Les coordonnateurs résidents et les représentants hors siège des organismes des Nations Unies ont été invités à travailler de concert et en coordination avec les gouvernements à la réalisation de l'objectif et des buts de la Décennie. De même, les commissions régionales ont été priées de jouer un rôle actif, étant donné que les catastrophes naturelles frappent souvent plus d'un pays à la fois.

3. Organisation de la Décennie

14. Le Secrétaire général a créé un Conseil spécial de haut niveau composé d'un nombre limité de personnalités internationales de renom, qui devra lui donner des conseils généraux au sujet de la Décennie, prendre les mesures de promotion voulues pour sensibiliser le public et mobiliser les concours nécessaires.

15. En outre, le Secrétaire général a créé un Comité scientifique et technique composé d'environ 25 experts choisis en consultation avec les gouvernements de leur pays. Son rôle est de mettre au point des programmes d'ensemble à prendre en considération dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, d'évaluer les activités entreprises au cours de la Décennie et de formuler des recommandations dans un rapport annuel au Secrétaire général.

16. Enfin, le Secrétaire général a créé, à l'Office des Nations Unies à Genève, un petit secrétariat de la Décennie qui sera financé au moyen de fonds extrabudgétaires. Celui-ci sera responsable de la coordination quotidienne des activités de la Décennie et fournira un appui technique au Conseil spécial de haut niveau et au Comité scientifique et technique, ainsi qu'à d'autres organes.

17. Le programme de travail du secrétariat a été articulé autour d'un certain nombre de thèmes qui jouent un rôle central dans le cadre international d'action :

- a) Activités régionales; comités nationaux pour la Décennie;
- b) Information; diffusion de l'information, techniques et systèmes d'information;
- c) Aspects économiques des catastrophes naturelles; le secteur privé;
- d) Projets internationaux de démonstration et autres projets dans le cadre de la Décennie.

18. Le secrétariat de la Décennie a été intégré dans le Département des affaires humanitaires qui a succédé à l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Le secrétariat de la Décennie et le Service de l'atténuation des effets des catastrophes du Département des affaires humanitaires ont été fusionnés dans le but de renforcer la programmation des activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le secrétariat continue d'exercer ses fonctions dans le cadre international d'action.

19. Dans sa résolution 44/236, l'Assemblée générale a recommandé que le financement des activités entreprises au titre de la Décennie soit assuré par des fonds extrabudgétaires et d'exhorter en conséquence les gouvernements, les organisations internationales et d'autres sources, y compris le secteur privé, à verser des contributions volontaires. A cet effet, le Secrétaire général a créé un Fonds d'affectation spéciale. Grâce à la générosité de certains donateurs et aux aides en nature fournies par les institutions spécialisées, le secrétariat de la Décennie et les activités sont allés de l'avant, même si c'est parfois dans des conditions précaires.

20. Enfin, pour ce qui est de l'organisation de la Décennie, il a été décidé que le Conseil économique et social procéderait, à sa seconde session ordinaire de 1994, à un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du cadre international

d'action pour la Décennie. Cet examen suivra la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles.

4. Buts de la Décennie

21. Comme l'a recommandé le Comité scientifique et technique, l'Assemblée générale a entériné dans sa résolution 46/149 les buts de la Décennie.

22. D'ici l'an 2000, tous les pays devraient avoir mis en place, dans le cadre de leur plan de développement durable :

a) Des évaluations globales à l'échelle nationale des risques provenant des catastrophes naturelles, dont tiendraient compte les plans de développement;

b) Des plans visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles aux niveaux national et/ou local, faisant appel à la prévention et à la préparation à long terme ainsi qu'à la sensibilisation des collectivités;

c) Des moyens permettant d'accéder rapidement aux systèmes d'alerte mondiaux, régionaux, nationaux et locaux, et de diffuser largement les alertes.

23. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a, pour la première fois, souscrit à la proposition d'organiser une conférence mondiale des représentants des comités nationaux pour la Décennie, qui réunirait un large éventail de participants et apporterait une contribution de fond à l'examen à mi-parcours de la Décennie.

II. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

24. Les activités entreprises au titre de la Décennie ont progressé à des degrés divers, selon les ressources disponibles et les capacités des partenaires concernés. Toutefois, les attentes suscitées par l'organisation de la Conférence mondiale ont un effet croissant sur les activités intéressant la Décennie. Le présent rapport donne un aperçu de la mise en oeuvre du Cadre international d'action.

A. Conseil spécial de haut niveau et Comité scientifique et technique

Conseil spécial de haut niveau

25. Le Conseil spécial de haut niveau a été créé en 1991 par le Secrétaire général, qui a convoqué sa première réunion en octobre 1991 à New York. Il est composé de 10 personnalités éminentes et, à sa première réunion, en présence du Secrétaire général, il a adopté la Déclaration de New York.

26. Le Secrétaire général a convoqué la deuxième session du Conseil spécial de haut niveau en janvier 1993 à New York, avec pour mandat d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Décennie et de formuler des conseils sur l'orientation future des activités à entreprendre à ce titre. A cette session, le Gouvernement japonais a officiellement offert d'accueillir la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles à Yokohama (Japon) du 23 au 27 mai 1994. Le Conseil a adopté un plan d'action en 12 points en vue de la Conférence mondiale. Ce plan d'action a été établi sur la base de consultations avec les principaux participants aux activités de la Décennie. Il met l'accent sur la nécessité d'une action concertée entre les gouvernements et les organisations internationales, notamment les institutions de financement

comme la Banque mondiale, ainsi que la communauté scientifique et technique. Le Conseil a conclu qu'il conviendrait d'organiser à la Conférence mondiale une réunion ministérielle de façon à susciter une mobilisation au plus haut niveau politique pour la deuxième partie de la Décennie. Il a souligné que la réduction de la vulnérabilité était un but majeur et a appelé l'attention sur les liens entre catastrophes naturelles et catastrophes dues à l'action de l'homme ainsi que sur la nécessité d'atténuer les effets des catastrophes naturelles si l'on veut pouvoir réaliser un développement durable.

Comité scientifique et technique

27. Le Comité scientifique et technique a été créé en 1990 et a tenu sa première réunion à Bonn en mars 1991. Il se compose de 25 experts (scientifiques, journalistes, responsables des opérations en cas de catastrophe, etc.) de 25 pays. A la réunion de Bonn, il a élaboré les buts de la Décennie et formulé son programme et son cadre de travail. Il a adopté un certain nombre de mesures pour promouvoir la formation et le travail des comités et centres de liaison nationaux pour la Décennie. Il a adopté des critères pour la désignation des projets internationaux de démonstration scientifique et technique qui pourraient être entrepris durant la Décennie et a retenu une première série de projets de démonstration. Il s'agit de projets de formation, de recherche et de vulgarisation proposés par un certain nombre d'associations scientifiques et d'organismes des Nations Unies. Un programme d'information visant à sensibiliser le public aux possibilités de prévention des catastrophes naturelles, centré sur la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles - célébrée en octobre chaque année - a été adopté, mais son financement était et reste problématique. Le Comité scientifique et technique a accepté avec gratitude l'offre de l'Osservatorio Vesuviano de prendre en charge le bulletin d'information de la Décennie (Stop Disasters), dont le premier numéro est paru en mars 1991.

28. Le Comité scientifique et technique a tenu sa deuxième réunion à Guatemala en septembre 1991, à l'occasion d'une réunion régionale latino-américaine pour la Décennie organisée par l'Organisation panaméricaine de la santé. Il a continué d'encourager les efforts nationaux et a examiné son premier rapport à l'Assemblée générale. Dans ce rapport, il réaffirme les buts et le programme de la Décennie, notamment s'agissant de la nécessité de renforcer les comités et programmes nationaux. Le programme de travail recommandé par le Comité au secrétariat de la Décennie a été entériné par les 10 membres du Conseil spécial de haut niveau à leur première réunion tenue en octobre 1991 à New York et adopté par l'Assemblée générale (résolution 46/149) en décembre 1991.

29. Le Comité scientifique et technique et la réunion régionale latino-américaine ont appelé l'attention sur la nécessité d'insister sur les liens entre catastrophes naturelles, dégradation de l'environnement et développement durable (Déclaration de Guatemala), en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) organisée à Rio de Janeiro en juin 1992. Le Comité scientifique et technique a plusieurs fois souligné l'importance de cette question dans ses rapports.

30. Les membres du Comité scientifique et technique ont ensuite participé à la réunion de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenue à Addis-Abeba en avril 1992, en vue de promouvoir et de coordonner l'action des pays africains en matière de prévention des catastrophes naturelles. Ils ont également assisté à une réunion similaire de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation des Etats américains (OEA) pour les Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston

(Jamaïque) en mai 1992. La fréquence des réunions nationales pour la Décennie s'est accélérée, de même que celle des réunions scientifiques et techniques co-parrainées par la Décennie. Le Comité scientifique et technique n'a cessé d'insister pour que ces initiatives aboutissent à des mesures concrètes de prévention des catastrophes, sur le plan national et régional.

31. Les principaux objectifs de la troisième réunion du Comité scientifique et technique, tenue à Genève en mars 1992, étaient, outre de poursuivre les efforts visant à encourager et soutenir les activités nationales, de formuler un plan en vue d'une conférence mondiale qui serait tenue en 1994 et de donner des conseils au secrétariat de la Décennie pour l'élaboration d'un programme concernant l'intérêt économique de la prévention des catastrophes naturelles. L'importance accordée à cette dernière activité est de plus en plus grande car les participants sont convenus qu'il était indispensable de démontrer clairement cet intérêt économique pour convaincre les responsables et organismes nationaux d'intégrer la prévention des catastrophes dans les plans de développement. La Conférence mondiale ne devrait pas être un événement purement scientifique mais devrait aussi donner l'occasion aux responsables de se rencontrer et il convenait d'envisager une participation au niveau ministériel.

32. Le Comité scientifique et technique a tenu sa quatrième réunion à New Delhi en février 1993, à l'invitation du Gouvernement indien. Cela a donné à ses membres l'occasion de rencontrer des spécialistes de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles des pays d'Asie et du Pacifique et de bénéficier de leur expérience. A cette réunion a été créé un Groupe technique préparatoire du Comité scientifique et technique pour la Conférence mondiale.

33. La cinquième réunion du Comité s'est tenue à Genève en novembre 1993. Elle a été avant tout consacrée à arrêter le programme de fond de la Conférence mondiale, en coordination avec les organisations qui ont joué un rôle majeur dans l'organisation des réunions techniques et la rédaction des rapports régionaux.

B. Coordination interinstitutions

Groupe de travail interinstitutions

34. Le Groupe de travail interinstitutions du Comité directeur de la Décennie, créé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 1988, a continué de coordonner les programmes d'action des différentes institutions dans le cadre de la Décennie. Il a tenu 16 réunions depuis la création du Comité. En 1993 et 1994, il s'est réuni quatre fois pour préparer la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles. Outre la participation traditionnelle d'institutions des Nations Unies, un certain nombre d'organisations non gouvernementales ou scientifiques, comme la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), ont été associées au Groupe de travail et ont joué un rôle important dans l'organisation du programme scientifique et technique de la Conférence mondiale, ainsi qu'on l'a indiqué plus haut. Toutes les organisations membres du Groupe de travail interinstitutions présenteront un rapport sur leurs activités liées à la Décennie dans des documents d'information distincts qui seront distribués à la Conférence mondiale. La contribution du Groupe de travail à la Décennie et à la Conférence est largement illustrée par le programme de travail de la Conférence.

Atténuation des effets des catastrophes naturelles

35. Les activités du Département des affaires humanitaires en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets peuvent être classées en trois grandes catégories :

a) Au niveau mondial, l'élaboration d'une stratégie de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets et des activités visant à faire connaître les techniques et méthodes de gestion les plus efficaces au moyen d'analyses de cas, de manuels, de conférences, d'ateliers et autres activités de promotion et de formation;

b) Aux niveaux national et sous-régional, une aide aux autorités pour identifier les principaux risques, formuler et mettre en oeuvre des programmes d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et mettre en place des structures institutionnelles permettant de donner un caractère permanent à ces activités;

c) Au niveau local, créer des mécanismes de collaboration avec les autorités locales pour leur donner des conseils sur des mesures d'atténuation des effets des catastrophes, étape par étape, pour au moins un exemple de chaque type de scénario à haut risque.

36. Les activités actuelles du Département des affaires humanitaires en matière d'atténuation des effets des catastrophes s'appuient sur une étroite collaboration/coordination avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions, ainsi qu'avec les donateurs. Le Département fournit une aide technique et des spécialistes pour l'élaboration des programmes et la mise en oeuvre des projets. Ces activités sont notamment les suivantes :

- a) Argentine : risques volcaniques et technologiques;
- b) Bangladesh : mesures d'atténuation des effets des cyclones;
- c) Botswana : plan national de prévention des catastrophes;
- d) Colombie : programme multisectoriel intégré d'atténuation des effets des catastrophes;
- e) Equateur : programme multisectoriel;
- f) Egypte : conseils pour l'élaboration du nouveau programme national d'atténuation des effets des catastrophes;
- g) Guinée : renforcement des capacités de gestion des opérations en cas de catastrophe naturelle;
- h) Malawi : formulation d'un projet d'atténuation des effets des catastrophes;
- i) Népal : scénario de rupture de barrage;
- j) Pérou : prévention des risques liés aux éruptions volcaniques, aux séismes et aux tsunamis;
- k) Arabie saoudite : conseils à la protection civile;

- l) Pacifique Sud : préparation aux catastrophes naturelles;
- m) Viet Nam : plan d'action pour lutter contre les catastrophes hydrauliques;
- n) Région méditerranéenne : projet de coopération en vue de la réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne (SEISMED);
- o) Amérique latine : coopération sous-régionale pour l'atténuation des effets des catastrophes.

C. Comités nationaux et promotion régionale

Comités nationaux

37. En avril 1994, 135 pays avaient déclaré officiellement leur intention de participer à la Décennie; 83 d'entre eux avaient créé un comité national et 48 désigné un centre de liaison. Quatre autres pays sont en train de créer un comité national.

38. En juillet 1993, le secrétariat de la Décennie a demandé aux comités nationaux et aux centres de liaison d'évaluer les progrès accomplis par leur pays dans la réalisation des buts de la Décennie et de décrire leurs projets pour la deuxième moitié de la Décennie.

39. En particulier, ils ont été invités à fournir les renseignements suivants :

- a) Composition des comités nationaux et des centres de liaison;
- b) Principaux risques, catastrophes naturelles récentes et pertes humaines et matérielles qui en sont résultés;
- c) Aide requise et moyens disponibles pour la prévention des catastrophes naturelles;
- d) Activités d'atténuation des effets des catastrophes récemment achevées ou en cours;
- e) Mesures prises en vue d'atteindre les trois principaux buts de la Décennie;
- f) Plans et lois nationaux en matière de prévention des catastrophes naturelles.

40. En avril 1994, 92 pays avaient présenté un rapport national au secrétariat de la Décennie. Un résumé de ces rapports est annexé au présent rapport (A/CONF.172/4/Add.1).

41. Les rapports nationaux montrent que des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du cadre international d'action, mais il est évident que les pays en développement et en particulier les pays les moins avancés ont besoin d'une aide pour atteindre les buts de la Décennie. Cette aide est particulièrement nécessaire en matière de formation, d'évaluation des risques, de cartographie des risques et d'alerte.

42. Comme cela a été souligné dans les rapports nationaux, cette aide devrait de plus en plus provenir de sources bilatérales, au moyen de la coopération régionale, et d'échanges d'informations et de savoir-faire entre pays exposés aux mêmes risques. En outre, les pays en développement demandent aux organisations internationales et aux gouvernements donateurs de veiller à ce que des mesures de prévention soient intégrées dans les secours en cas de catastrophe et l'aide au développement.

43. La Décennie est considérée comme un instrument extrêmement utile pour sensibiliser les milieux politiques et le public à l'intérêt de la prévention des catastrophes naturelles, mais on a fait observer qu'elle était peut-être trop axée sur les aspects scientifiques et internationaux. Ainsi, de nombreux rapports soulignent la nécessité de mobiliser une aide sur le plan national et d'axer cette aide avant tout sur les aspects généraux de la gestion des opérations et de la prévention des catastrophes.

Promotion régionale

44. Un rang de priorité élevé a été récemment accordé à l'appui aux initiatives régionales au titre de la Décennie. D'ailleurs, on a constaté un accroissement sensible de l'importance politique accordée à la prévention des catastrophes naturelles durant les préparatifs régionaux de la Conférence mondiale.

a) Afrique

45. Après les sécheresses et famines catastrophiques des années 80, qui ont fait des centaines de milliers de victimes, une nouvelle sécheresse a frappé l'Afrique australe en 1992-1993, mais une action internationale rapide a permis d'éviter la catastrophe. Sous l'impulsion d'une réunion sous-régionale tenue en septembre 1993, une série de programmes nationaux a été lancée. Le secrétariat de la Décennie a soutenu activement ces programmes par ses bons offices et son travail de promotion dans la région Afrique.

46. L'Afrique a pris note des recommandations de l'Assemblée générale sur la Décennie. En février 1994, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a approuvé une proposition de position africaine commune pour la Conférence mondiale. Il a souligné que les catastrophes avaient gravement compromis l'expansion économique de la région et avaient accéléré le cycle dégradation de l'environnement-paupérisation. Il a aussi pris acte du fait que les stratégies actuelles de secours en cas de catastrophes naturelles ne prenaient pas en considération les problèmes à plus long terme de prévention des catastrophes, qui sont liées au développement. C'est pourquoi il convient d'inclure dans les stratégies de développement à moyen et à long terme une stratégie efficace de prévention des catastrophes naturelles. En conséquence, un document de fond présenté à la réunion des ministres de la planification et de l'économie de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en avril 1994, a esquissé le cadre d'un programme d'action africain pour la prévention des catastrophes naturelles. Un thème majeur de ce programme est que la prévention des catastrophes naturelles fait partie intégrante du développement durable.

b) Asie

47. La préparation en vue des catastrophes et leur prévention s'inscrivent dans une longue tradition dans beaucoup de pays d'Asie. Les mesures prises au Japon montrent que même dans les pays les plus exposés à des catastrophes naturelles, la prévention peut produire des résultats positifs. Le Japon a, dès le début,

joué un rôle de premier plan dans la promotion du programme de la Décennie. Les conférences internationales tenues à Chiba (1992) et à Aichi/Nagoya (1993) ont confirmé ce rôle qui a amené le Japon à accueillir la Conférence mondiale.

48. Beaucoup de pays d'Asie ont des programmes poussés d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et manifestent un intérêt croissant pour la coopération internationale et le renforcement de leurs institutions à cet effet. Le Comité chinois pour la Décennie a formulé, entre autres, un programme détaillé de prévention des catastrophes naturelles dans le cadre de la Décennie. Une conférence internationale sur la prévention des catastrophes naturelles, tenue à Beijing les 25 et 26 juin 1993, a débouché sur un rapport et des recommandations importants qui méritent toute l'attention de la communauté internationale.

49. A la demande du secrétariat de la Décennie, le Centre asiatique de préparation aux catastrophes, qui a son siège à Bangkok, a établi un document d'information qui fait le point sur l'état actuel et les besoins futurs de la mise en oeuvre du programme-cadre de la Décennie en Asie du Sud et du Sud-Est, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Banque asiatique de développement (BASD). Un groupe de travail composé de spécialistes éminents de différents pays d'Asie et de représentants d'organisations régionales et internationales s'est réuni en février 1994 pour examiner la question.

50. En mars 1994, les pays de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC) ont tenu à New Delhi une réunion régionale pour examiner une position commune de la SAARC à la Conférence mondiale et un programme régional de prévention des catastrophes naturelles.

c) Caraïbes

51. La démarche adoptée par les pays des Caraïbes a été dictée par les besoins spécifiques des petits Etats insulaires, dans lesquels on accorde une importance considérable à l'alerte aux ouragans et à la préparation contre leurs effets. L'unité de recherche sismique de l'Université des Antilles a organisé une réunion régionale à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), avec l'appui du Caribbean Disaster Emergency Response Agency, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'Organisation des Etats américains (OEA). Les objectifs de cette réunion, tenue lors de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles (octobre 1993), étaient d'encourager la communauté scientifique de la région à participer aux préparatifs de la Conférence mondiale et de souligner la nécessité de donner une plus grande place à la prévention des risques sismiques dans le programme de travail des comités nationaux pour la Décennie. Parmi les recommandations formulées par cette réunion, on peut noter en particulier la priorité donnée à l'analyse de la vulnérabilité des équipements essentiels, tels qu'hôpitaux et écoles. L'OPS et l'OEA se sont engagées à intensifier leur coopération dans leur domaine de compétence.

d) Communauté des Etats indépendants

52. L'intérêt pour la Décennie s'est beaucoup accru dans la CEI. Une réunion des pays de la CEI, tenue à Bishkek (Kirghizistan) en décembre 1993, a encouragé tous les pays participants à s'associer à la Décennie et à présenter un rapport sur leurs activités nationales de prévention des catastrophes naturelles.

53. Les rapports nationaux montrent qu'il existe dans la CEI une quantité considérable de connaissances et d'expérience sur tout un éventail de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes technologiques et écologiques. Ils soulignent la nécessité d'inclure ce type de catastrophes dans les activités entreprises dans la région au titre de la Décennie. La fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles dans la CEI, ainsi que l'accroissement de la vulnérabilité dû à la transformation économique, sociale et politique, ont également été soulignés, et renforcent la nécessité d'une coopération régionale efficace en matière de formation, de création d'institutions et de renforcement des liens internationaux.

54. Cette réunion a débouché sur la création d'un conseil inter-Etats des pays de la CEI, installé dans les locaux de l'EMERCOM en Russie. Tous les pays de la CEI ont signé un accord de coopération régionale. Une réunion de suivi, tenue à Almaty (Kazakhstan) en mars 1994, a mis la dernière main au rapport des pays de la CEI qui sera présenté à la Conférence mondiale.

e) Europe

55. Presque tous les pays d'Europe ont une protection civile bien organisée et de nombreux instituts de recherche scientifique spécialisés dans les aspects scientifiques et techniques de la prévention des catastrophes naturelles, notamment dans les domaines des sciences de la terre et de l'ingénierie. Le Conseil de l'Europe a élaboré un "accord partiel ouvert" sur la réduction des risques sismiques en Europe et dans la région méditerranéenne. Les pays nordiques ont une tradition d'étroite collaboration en matière de préparation aux catastrophes et de gestion des opérations. De nombreux experts et institutions européens et plusieurs comités nationaux jouent un rôle actif dans la Décennie. Le professeur M. Lechat de Belgique, qui est un des pères fondateurs de la Décennie, a présidé le Groupe technique préparatoire du Comité scientifique et technique pour la Conférence mondiale. L'Allemagne et l'Italie ont apporté une contribution importante à la Décennie en détachant des spécialistes auprès du secrétariat.

56. Une réunion des comités et centres de liaison nationaux pour la Décennie des pays de l'Union européenne s'est tenue à Bruxelles en septembre 1993, avec l'appui de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), dans le but d'examiner les contributions individuelles et collectives des pays de l'Union européenne à l'objectif et aux buts de la Décennie et à la Conférence mondiale. Les participants ont relevé que le niveau d'activité était très variable selon les pays de l'Union. Ils ont aussi fait observer que la portée de la Décennie était perçue de façon très différente selon les pays, certains envisageant la question de la prévention des catastrophes naturelles uniquement sous l'angle national alors que d'autres se soucient exclusivement des pays en développement.

57. Les réunions internationales organisées dans le cadre de la Décennie comprennent notamment deux ateliers mis sur pied par la Royal Society du Royaume-Uni en avril et octobre 1993 et différentes réunions organisées en Italie, notamment à Pérouges. En janvier 1994, la Fondation allemande pour le développement a tenu à Berlin, à la demande du secrétariat de la Décennie, une réunion internationale sur les catastrophes et le développement. Le rapport de cette réunion et ses recommandations sont à la disposition des participants à la Conférence mondiale.

f) Amérique latine

58. En Amérique latine, d'ambitieux programmes nationaux et régionaux de prévention des catastrophes naturelles ont été élaborés. Des organisations internationales, notamment le Département des affaires humanitaires, soutiennent un large éventail de projets d'atténuation des effets des catastrophes. Des organisations régionales, comme l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation des Etats américains (OEA), ont encouragé l'organisation d'ateliers multidisciplinaires nationaux pour promouvoir la participation de tous les secteurs et institutions à la prévention des catastrophes. La Décennie comporte une activité régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Dans ce cadre, des ateliers ont été organisés dans 11 pays. Le principal résultat de cette activité est une déclaration intersectorielle de priorités.

59. Une réunion sous-régionale pour la région andine a été organisée en Colombie en août 1993. Un atelier pour l'Amérique centrale s'est tenu à El Salvador en février 1994. Les préparatifs régionaux de l'Amérique latine pour la Conférence mondiale ont culminé avec une conférence interaméricaine tenue à Cartagène (Colombie) en mars 1994, sous les auspices de la Décennie, de l'OPS, de l'OEA, de la Croix-Rouge et de nombreuses organisations scientifiques et non gouvernementales.

60. Les conclusions les plus fréquemment formulées dans ces réunions sont notamment qu'il faut renforcer le rôle et l'initiative des organisations de développement, plutôt que de continuer à utiliser des mécanismes spécialisés dans les secours en cas de catastrophe et la reconstruction, et assurer la participation des pouvoirs publics à ce processus.

g) Amérique du Nord

61. Les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que le Japon, ont été parmi les instigateurs et les promoteurs les plus importants de la Décennie et de la résolution de l'Assemblée générale qui l'a lancée. L'Académie nationale des sciences, la Fondation nationale des sciences et de nombreux organismes et départements de l'Etat fédéral ont participé à l'ensemble des réflexions qui ont contribué à donner forme à la Décennie. M. Frank Press, ancien Président de l'Académie des sciences des Etats-Unis, est un des pères fondateurs de la Décennie. Le Service géologique des Etats-Unis (USGS) et l'Agence fédérale de gestion des secours d'urgence (FEMA) ont mis du personnel de haut rang à la disposition de la Décennie depuis la création de son secrétariat. Des représentants du Gouvernement des Etats-Unis, de la communauté scientifique et du secteur privé ont participé activement à toutes les activités majeures de la Décennie. Une réunion internationale annuelle, tenue pour la dernière fois à Boulder (Colorado) en 1993, a consacré un certain nombre de ses séances à la Décennie et à la Conférence mondiale. Le Canada et le Mexique ont lancé de nombreuses activités nationales au titre de la Décennie. Le Canada a joué un rôle important dans la Décennie par le truchement de M. G. Bruce, Président du Comité scientifique et technique.

h) Pacifique

62. Une réunion régionale des comités nationaux pour la Décennie a été organisée à Vanuatu en août 1993, grâce à l'aide généreuse de l'Australie. Elle a pris acte du fait que certains pays de la région n'avaient pas les infrastructures et les mécanismes de gestion des opérations en cas de catastrophe nécessaires pour pouvoir participer activement aux activités

entreprises au titre de la Décennie. Les pays jouant un rôle dans la mise en oeuvre du cadre de la Décennie devraient être prêts à aider ceux qui n'y participent pas encore. A cet égard, les participants à la réunion ont pris note du rôle du programme PNUD/Département des affaires humanitaires de prévention des catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud et relevé qu'il constituait un dispositif efficace pour renforcer les moyens de gestion des catastrophes naturelles dans le Pacifique Sud.

63. Tous les pays participants ont dit qu'ils avaient besoin d'un centre de liaison pour l'éducation et la sensibilisation. En première étape, il serait possible de faire appel aux services du Bureau du Programme du Pacifique Sud du Département des affaires humanitaires et du secrétariat australien pour la Décennie. Les participants ont décidé de créer un groupe de travail qui serait coordonné et appuyé par ces deux entités. Le Bureau du Programme du Pacifique Sud a fourni une aide pour l'établissement de rapports nationaux et du rapport régional de la région du Pacifique Sud à la Conférence mondiale. Le rapport régional est entériné par le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP).

D. Information; diffusion d'informations, techniques et systèmes

Information

64. La base des activités d'information entreprises au titre de la Décennie a été définie dans une stratégie d'information formulée par le Comité scientifique et technique en 1991. Les activités d'information s'articulent autour de deux axes principaux : la publication et la diffusion du bulletin de la Décennie, intitulé Stop Disasters, et la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

a) Stop Disasters

65. Le bulletin d'information intitulé Stop Disasters, publié par l'Osservatorio Vesuviano à Naples avec une aide du Gouvernement italien, est devenu le principal instrument de promotion de la Décennie. Dix-huit numéros ont été publiés à ce jour. Le tirage a progressivement été porté de 8 000 à 15 600 exemplaires. Le bulletin est actuellement distribué dans 192 pays et territoires, aux comités nationaux pour la Décennie, aux organismes participant à la gestion des opérations en cas de catastrophe, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à des institutions de recherche et de financement. Il est publié en quatre langues et assure actuellement un important rôle de liaison entre les partenaires de la Décennie. Récemment, l'Agence fédérale de gestion des secours d'urgence des Etats-Unis (FEMA) a annoncé qu'elle allait verser une contribution annuelle pour la publication du bulletin. D'autres contributions ont été offertes par diverses sources, y compris dans le secteur privé.

b) Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles

66. La Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles est célébrée le deuxième mercredi d'octobre chaque année. Elle a été observée en 1992 et 1993, avec les thèmes suivants : la prévention des catastrophes naturelles au service d'un développement durable (1992) et halte aux catastrophes : priorité aux écoles et aux hôpitaux (1993). A ces deux occasions, des principes directeurs et des dossiers d'information contenant des publications et autres matériels audio-visuels ont été produits et distribués

aux comités nationaux pour la Décennie et à des organisations régionales et internationales. La diversité et le caractère novateur des actions organisées par les comités nationaux pour la Décennie et les organisations internationales et régionales à l'occasion de cette Journée montrent que les activités relatives à la Décennie suscitent un intérêt et une participation croissants.

c) Information concernant la Conférence mondiale

67. Un programme d'information concernant la Conférence mondiale a été élaboré; il fait appel à la participation des partenaires de la Décennie et comporte les éléments suivants :

a) Un dossier de presse pour les médias et autres intervenants dans l'information;

b) Une exposition de caractère général, organisée à Yokohama, à laquelle participeront des instituts scientifiques, des comités nationaux pour la Décennie, des institutions des Nations Unies et d'autres organisations;

c) Une exposition de dessins d'enfants choisis sur la base de concours organisés au niveau national;

d) Une table ronde organisée à Yokohama en coopération avec la Fondation Annenberg, pour examiner le rôle des médias, des organes de gestion des opérations et des scientifiques dans la diffusion d'informations sur la prévention des catastrophes naturelles.

68. La campagne d'information qui commence en 1994, comme l'a recommandé le Comité scientifique et technique, est axée sur les différents buts de la Décennie, à l'échelle mondiale. Cela permet de définir les domaines d'action prioritaire, de formuler des stratégies communes et de mobiliser les efforts internationaux autour d'un programme clairement défini, qui associe la promotion et les actions correspondantes dans le cadre de la Décennie.

69. A chaque étape de la campagne, la communauté scientifique, les pouvoirs publics, les communautés exposées à des catastrophes naturelles, les médias et tous les autres participants à la Décennie sont invités à apporter leur contribution à la réalisation de chaque but. Cela pourrait faciliter la mobilisation et la canalisation de l'aide aux pays, régions ou communautés en développement exposés à des catastrophes qui ont besoin d'une assistance.

d) Les partenaires de la Décennie

70. Le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, auquel a été confié un rôle majeur dans la promotion de la Décennie, a produit un film vidéo intitulé Up Against Nature, une brochure sur la Décennie et un dépliant sur les catastrophes naturelles destiné aux étudiants, qui a été largement distribué aux comités nationaux pour la Décennie et aux organisations régionales et internationales. Le Département de l'information a également collaboré avec le secrétariat pour organiser des conférences de presse et publier des communiqués de presse sur un certain nombre d'événements liés à la Décennie.

71. Des organisations du système des Nations Unies, notamment l'OMM, l'OMS et l'UNICEF, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales, ont produit des documents d'information sur leurs activités respectives liées à la Décennie. En outre, elles ont étroitement collaboré à la collecte de

renseignements pour l'établissement du dossier de presse de la Conférence mondiale.

72. Un certain nombre de comités nationaux pour la Décennie ont commencé à publier leur propre bulletin périodique sur la Décennie ainsi qu'à produire des publications spéciales et divers supports audio-visuels à l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Toujours au niveau national, les bureaux des coordonnateurs résidents ont apporté leur aide à des programmes lancés dans le cadre de la promotion de la Conférence mondiale.

73. Bien qu'on puisse observer certains signes d'intérêt et de participation du public aux activités de la Décennie, tous les partenaires ont encore beaucoup à faire pour informer sur les possibilités existantes de prévention des catastrophes naturelles.

e) Diffusion de l'information, techniques et systèmes

74. La question des systèmes d'information et de communication liés aux catastrophes naturelles a été examinée à plusieurs réunions parrainées dans le cadre de la Décennie ou s'y rapportant. Les besoins déterminés et les recommandations formulées à ces réunions ont été examinés par un groupe consultatif du Comité scientifique et technique de la Décennie en septembre 1993. Ce groupe a reconnu qu'il importait de diffuser des informations sur les techniques de gestion des opérations en cas de catastrophe. Il a relevé qu'il existait un certain nombre de systèmes indépendants ou partagés de réponse et de gestion des secours d'urgence, utilisant des communications en temps réel ou quasi-réel et des moyens informatiques. Ces systèmes emploient des liaisons terrestres ou spatiales et servent principalement à gérer les secours.

75. Le Département des affaires humanitaires est en train de planifier un nouveau Système international d'information sur les situations d'urgence (IERRIS) dont le but est de faire en sorte qu'en cas de situation d'urgence internationale, différents centres de décision dans le monde disposent à temps d'informations répondant à certains critères de qualité et de quantité. La mise au point de l'IERRIS se fait avec l'appui du Gouvernement des Etats-Unis. Il conviendrait de prendre en considération les besoins de la Décennie et de ses partenaires dans la conception et la mise en oeuvre de ce système. Cela donnera à tous les pays, et en particulier aux pays en développement, le meilleur accès possible à toutes les informations nécessaires.

76. Les techniques d'information évoluent très rapidement. Il existe de nombreux systèmes et réseaux ainsi que des bases de données autonomes qu'il faudra évaluer. L'un de ces systèmes, le réseau INTERNET, pourrait constituer la base d'un mécanisme futur de partage et d'échange d'informations sur les catastrophes naturelles. Il a déjà mis en place des sous-réseaux spécialisés dans l'information liée aux catastrophes. On pourrait, en raccordant l'INTERNET aux systèmes d'information et de communication existants ou prévus (IERRIS), permettre aux responsables de la gestion des opérations en cas de catastrophe d'accéder plus rapidement aux informations dont ils ont besoin.

77. Les nouvelles méthodes de création de réseaux s'écartent de la traditionnelle gestion centralisée de l'information, en privilégiant le partage et l'échange de données. L'information est alors stockée en différents lieux puis réunie par l'intermédiaire du réseau. Les deux principaux domaines dans

lesquels il est prévu de développer des systèmes d'information dans le cadre de la Décennie sont :

a) La définition des besoins d'information des responsables de la gestion des opérations à tous les niveaux;

b) La mise en place des moyens de communication nécessaires pour la transmission des données relatives à l'atténuation des effets des catastrophes à des réseaux susceptibles de relier tous les pays, y compris les pays en développement, aux futures "super-autoroutes de l'information".

En définissant les besoins en matière d'information, on pourra mettre en place une solide base de données sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Les données rassemblées concerneraient le risque, la vulnérabilité et l'évaluation des sinistres liés à différents types de catastrophes naturelles, l'évaluation du rapport coût/efficacité des mesures d'atténuation et l'analyse des systèmes de gestion des opérations, y compris les moyens de communication. Pour faciliter l'accès à cette information, il faudra définir un format normalisé. On ne propose pas au secrétariat de la Décennie la tâche de rassembler et de centraliser les données, mais il pourrait informer les utilisateurs potentiels du fait que ce service est disponible et des moyens d'y accéder. Cela aiderait ces utilisateurs (gouvernements, collectivités locales, banques d'affaires, compagnies d'assurances et organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales) à prendre leurs décisions.

E. Les aspects économiques des catastrophes naturelles et le secteur privé

Considérations économiques

78. Les conséquences économiques des catastrophes naturelles sont devenues un motif de préoccupation majeur. Dans les pays en développement, en grande partie à cause de l'insuffisance de la réglementation de la construction et de l'utilisation des sols, les pertes matérielles et humaines causées par les catastrophes naturelles ont un effet dévastateur sur l'économie et les services sociaux. Dans les pays industriels, les pertes matérielles sont beaucoup plus importantes que les pertes humaines. En raison de la complexité croissante de la société moderne et de son infrastructure technique, le coût des reconstructions et réparations sera probablement de plus en plus élevé. Il est difficile de mesurer les pertes indirectes telles que les pertes de production, mais on peut estimer qu'elles ont des effets tout aussi graves sur l'économie. La compagnie de réassurance Munich a estimé que le montant mondial des sinistres dus à des catastrophes naturelles a varié entre 41 et 60 milliards de dollars entre 1991 et 1993. Ces chiffres ne sont que des estimations, mais la tendance à la hausse est incontestable.

79. La réassurance devient de plus en plus difficile car les capacités de couverture des grands risques naturels diminuent alors que le coût des sinistres assurés ne cesse d'augmenter. Il est donc urgent de prendre des mesures pour réduire les risques et maîtriser l'explosion des primes d'assurance par des actions préventives. Le secrétariat de la Décennie est en train d'intensifier ses efforts visant à faire participer les milieux d'affaires à la prévention des catastrophes naturelles et à promouvoir une collaboration entre les entreprises et les pouvoirs publics pour appliquer des techniques appropriées à la prévention des catastrophes naturelles. Le programme de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles reflète cette volonté.

80. On ne saurait trop souligner la nécessité d'introduire des mesures et politiques d'atténuation des effets des catastrophes dans les projets de développement menacés par ce genre d'événements. Il est possible de comparer le coût de l'atténuation des effets des catastrophes au coût des pertes humaines et matérielles probables. La prévention des catastrophes naturelles doit donc devenir partie intégrante du concept de développement durable. C'est probablement le seul moyen logique d'atteindre l'objectif de la Décennie. De nombreux pays industriels mesurent désormais le coût des effets des catastrophes naturelles et écologiques en pourcentage du PNB. Cette évolution est encourageante car elle prend en considération tant les causes que les effets des catastrophes et va au-delà du traitement des symptômes, c'est-à-dire les secours d'urgence et la reconstruction.

Secteur privé

81. Les compagnies de réassurance sont aujourd'hui considérées comme une importante source d'expérience et de conseils pour traiter la question de l'effet économique des catastrophes naturelles. Plusieurs branches de production industrielle devraient pouvoir fournir des informations et une coopération utile à la Décennie. Les entreprises et les associations professionnelles qui opèrent dans les secteurs des télécommunications, de la télédétection, de la chimie, du génie civil, de l'électronique et des satellites sont bien placées pour consacrer une partie de leurs efforts à l'étude de l'alerte et de la prévention des catastrophes. Cependant, le secteur privé a besoin d'être mieux informé sur la question. A cet effet, le secrétariat est en train de mettre en oeuvre une stratégie d'information élargie qui prévoit d'approcher plus directement les entreprises privées.

82. Plusieurs ateliers sur la prévention des catastrophes ont été organisés par le secteur privé en 1992 et 1993 sous les auspices du Bureau de l'aide à l'étranger en cas de catastrophe naturelle des Etats-Unis. Ces ateliers se sont révélés très utiles pour susciter des échanges féconds entre secteur public et secteur privé. En outre, ils ont montré que les catastrophes sont en train de devenir un sujet de préoccupation pour ceux qui doivent en supporter eux-mêmes le coût.

83. Une ébauche de cadre pour la coopération avec le secteur privé a été définie et la collaboration des Volontaires de l'assistance technique des Etats-Unis (VITA) a été particulièrement utile à cet égard. Le VITA a une grande expérience des relations entre secteur public et secteur privé en matière d'atténuation des effets des catastrophes. Les participants à une réunion organisée en 1993 par le secrétariat de la Décennie ont relevé qu'il conviendrait de fournir systématiquement des informations sur les catastrophes présentant de l'intérêt pour les entreprises privées. Il semble que le secteur privé n'est pas toujours conscient des possibilités de prévention des catastrophes ni des initiatives prises à cet égard au titre de la Décennie. Les participants ont fait observer qu'il conviendrait d'appeler l'attention des comités nationaux pour la Décennie sur ce point. Le bulletin d'information de la Décennie, Stop Disasters, devrait s'ouvrir à des contributions du secteur privé. Les participants à la réunion ont examiné la possibilité de créer un organe consultatif du secteur privé, qui apporterait une contribution importante favorisant une collaboration plus efficace entre la Décennie et le secteur privé.

F. Projets internationaux de démonstration et projets internationaux et régionaux

84. Le Comité scientifique et technique a recommandé qu'on lance et qu'on encourage des projets internationaux de démonstration. Ces projets ont été choisis et sont suivis de près par le secrétariat de la Décennie. L'objectif est de fournir des exemples concrets aux responsables de la prévention des catastrophes naturelles. Une liste de projets de démonstration est jointe au présent rapport (A/CONF.172/4/Add.3).

85. En raison du nombre croissant de propositions présentées en vue de lancer des projets de démonstration, et considérant qu'il importe d'encourager un nombre aussi grand que possible d'organismes à participer aux activités de la Décennie, à sa quatrième session, en 1993, le Comité scientifique et technique a défini trois nouvelles catégories de projets qui s'ajoutent à la catégorie existante des projets de démonstration :

a) Les projets internationaux et régionaux qui entrent dans le cadre de la Décennie et contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs de ses buts;

b) Les projets nationaux qui entrent dans le cadre de la Décennie et contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs de ses buts et qui présentent un intérêt particulier;

c) Les projets nationaux de démonstration que les comités nationaux et centres de liaison pourraient sélectionner et notifier au secrétariat.

Pour simplifier la terminologie, les projets ci-dessus seront appelés dans le présent rapport "projets de la Décennie".

86. Dans le but d'intensifier les activités liées aux projets dans le monde entier et de conseiller le secrétariat et le Comité scientifique et technique en matière de promotion de projets, le Comité scientifique et technique a créé un Sous-Comité composé de sept membres. En juillet 1993, ce sous-comité a entrepris un examen trimestriel des activités concernant les projets. Les quatre examens trimestriels menés par le Sous-Comité ont permis de tirer un certain nombre de leçons des projets de la Décennie.

87. A l'heure actuelle, 33 projets (23 projets de démonstration et 10 projets de la Décennie) sont en cours d'exécution sous les auspices de sept organisations scientifiques et techniques internationales, de deux centres de recherche régionaux, de sept institutions des Nations Unies, de trois instituts ou universités nationaux et de deux autres organismes. Deux projets de démonstration exécutés par des institutions des Nations Unies ont été menés à bien.

88. Sur la période 1990-1994 ont été tenus 71 réunions ou ateliers concernant 25 projets, auxquels ont participé quelque 1 000 personnes représentant 154 pays, des institutions des Nations Unies et des organisations scientifiques et techniques internationales. Plus de 1 000 participants venus de 100 pays ont suivi 44 stages de formation. Ces réunions et stages de formation ont permis non seulement de diffuser et d'échanger des connaissances et des techniques liées aux catastrophes naturelles, mais aussi de fournir des principes et modèles pour la prévention des catastrophes naturelles.

89. Trente-huit publications, livres, actes ou brochures et un glossaire sur les catastrophes naturelles ont été produits dans le cadre de 16 projets. Ces diverses publications représentent plus de 4 000 pages. Certaines ont été distribuées gratuitement à des bibliothèques démunies dans des pays en développement. En outre, 12 logiciels ou bases de données informatisées sur les risques naturels et leur ingénierie ont été élaborés dans le cadre de projets de la Décennie.

90. Le projet World Seismic Safety Initiatives (Initiative mondiale sur la sécurité sismique) a été conçu dans le but de sensibiliser les responsables publics aux catastrophes naturelles. Le Programme mondial d'évaluation des risques sismiques est l'embryon d'un effort de collaboration en matière d'évaluation des risques sismiques dans six régions du monde. Le projet sur les catastrophes engendrées par les cyclones tropicaux a permis de mettre au point l'utilisation d'un aéronef sans équipage, l'aérosonde, employé pour surveiller l'atmosphère en vue de détecter les cyclones sans danger et de façon peu coûteuse. Trois bases de données sur les catastrophes naturelles sont désormais accessibles aux personnes qui s'occupent de gestion des opérations en cas de catastrophe. Enfin, le Programme de formation à la gestion des opérations en cas de catastrophe (DMTP) du PNUD a mis au point divers matériels de formation, notamment dans le domaine de la gestion des opérations en cas de catastrophe, à l'intention du personnel de terrain du PNUD.

III. EXAMEN A MI-PARCOURS DE LA DECENNIE INTERNATIONALE DE LA PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

91. Un examen à mi-parcours avait été prévu lorsque l'Assemblée générale a proclamé la Décennie en 1989 (résolution 44/236 du 22 décembre 1989). En 1991, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition de convoquer une conférence mondiale des comités nationaux pour la Décennie, afin de contribuer à l'examen à mi-parcours (résolution 46/149). En 1992, le Comité scientifique et technique a créé le Groupe technique préparatoire et entrepris de préparer la Conférence mondiale en établissant et en adoptant un avant-projet de programme pour celle-ci. En 1993, le Groupe technique préparatoire, en coordination avec le secrétariat de la Décennie et le Groupe de travail interinstitutions, a participé à la mise au point définitive du programme de la Conférence.

92. En janvier 1993, le Gouvernement japonais a proposé au Secrétaire général d'organiser la Conférence mondiale en mai 1994 à Yokohama (Japon). Cette invitation a été acceptée et les travaux préparatoires se sont poursuivis, aboutissant à l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 1993, de la résolution 48/188, faisant officiellement de la Conférence une conférence des Nations Unies et désignant le secrétariat de la Décennie comme secrétariat de la Conférence. Le Secrétaire général a envoyé des invitations à tous les gouvernements, aux institutions des Nations Unies et à d'autres organisations et au secteur privé, comme le prévoyait la résolution.

93. Par suite de l'adoption de la résolution 48/188, les travaux préparatoires de la Conférence ont été réorientés pour mobiliser la participation des gouvernements. Une série de réunions à l'intention des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a été suivie d'une réunion du Comité préparatoire à Genève, en mars 1994. Le Comité a approuvé la création du bureau du Comité préparatoire, composé de six représentants régionaux, ainsi que le programme et le règlement intérieur de la Conférence.

94. Bien que le temps disponible pour préparer et organiser la Conférence mondiale après l'adoption de la résolution 48/188 soit très limité, les Etats Membres ont entériné les travaux préparatoires accomplis jusqu'à présent et ainsi mis en place une base solide pour la Conférence. L'élaboration du programme de la Conférence a été menée à bien, en étroite coordination, par le Comité préparatoire, son bureau, les institutions et le Groupe technique préparatoire du Comité scientifique et technique. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles devrait être un jalon important dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de prévention des catastrophes naturelles, non seulement pour la deuxième moitié de la Décennie, mais au-delà, pour le début du XXI^e siècle.

IV. CONCLUSIONS

95. Le cadre international d'action pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui a été défini par la résolution 44/236 de l'Assemblée générale, sera réexaminé en 1994 par le Conseil économique et social. On trouvera ci-après quelques-unes des conclusions formulées à l'issue de consultations avec un large éventail de partenaires de la Décennie.

A. Objectif et buts

96. Chaque année, les catastrophes naturelles continuent de faire des milliers de victimes. Les pays en développement sont toujours ceux qui souffrent le plus des catastrophes naturelles et autres. Le coût des secours et de la reconstruction est une lourde charge pour leur économie, menace leur développement durable et, en fin de compte, est beaucoup plus élevé que le coût de la prévention. Le défi le plus important pour les années à venir sera d'amener les pays en développement au même niveau que les autres en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

97. Des progrès ont été accomplis dans la réalisation des buts de la Décennie. La sensibilisation à l'utilité de la prévention des catastrophes naturelles a avancé. Les échanges d'informations se sont améliorés, notamment au sein de la communauté scientifique, mais il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne le transfert de technologie et l'application pratique des connaissances scientifiques et techniques. Comme les buts énoncés dans le Cadre international d'action pour la Décennie sont assez généraux, les buts fixés dans la résolution 46/149 de l'Assemblée générale ont beaucoup contribué à cibler les efforts.

98. Un certain nombre de projets ont été lancés sous les auspices de la Décennie, mais un nombre beaucoup plus grand de projets de prévention des catastrophes sont mis en oeuvre sans aucune référence à la Décennie. Une information plus large sur ces projets et leurs résultats dans le cadre de la Décennie renforcerait l'utilité du programme. La création d'un réseau international d'institutions pourrait considérablement renforcer l'échange d'informations et de connaissances au moyen de la recherche, de la formation et du transfert de technologie. Le bulletin d'information de la Décennie, Stop Disasters, pourrait être un support utile à cet égard.

99. Les objectifs et buts de la Décennie ont été et restent donc valides malgré les nombreux changements survenus dans le monde depuis le lancement de la Décennie en 1989. Tout permet d'espérer que la communauté internationale réaffirmera l'action de la Décennie à cet égard.

B. Mesures à prendre au niveau national

100. On ne sait pas exactement à quel degré la prévention des catastrophes est systématiquement prise en considération dans les programmes nationaux de développement, mais d'après des informations récentes, il semble que les pays aient de plus en plus tendance à tenir compte de ces problèmes dans le cadre de leur développement. La prévention des catastrophes est plus une affaire de planification que de gestion des situations d'urgence. Néanmoins, les initiatives en faveur de la prévention sont souvent suscitées par des catastrophes et, par conséquent, la phase d'urgence consécutive à une catastrophe naturelle est souvent le moment le plus opportun pour galvaniser la volonté politique dans un pays ou une communauté en vue de prévenir la récurrence des destructions et pertes de vies humaines. Il reste très difficile de motiver une société avant qu'une catastrophe se soit produite. Un des moyens d'y parvenir serait peut-être de renforcer le lien entre la prévention des catastrophes et le développement durable, dont elle fait clairement partie.

101. Parmi les 135 comités ou centres de liaison nationaux pour la Décennie qui ont été créés jusqu'à présent, certains sont actifs tandis que d'autres n'ont jamais fait parler d'eux depuis leur création. Pour être utiles et apporter une contribution aux programmes nationaux de prévention des catastrophes, les comités nationaux doivent rassembler les différents secteurs des pouvoirs publics, des milieux scientifiques, de la presse, des entreprises privées, etc., et jouer un rôle de catalyseur dans la promotion, la formulation et la mise en oeuvre du programme national. Cependant, le financement de ces comités, condition essentielle de leur efficacité, a souvent été problématique.

102. L'action au niveau local est indispensable pour assurer le succès des politiques de prévention des catastrophes. Il faut absolument que les individus, les familles et les collectivités soient motivés et aient les moyens d'agir. Le rôle des organisations non gouvernementales de base est crucial à cet égard. Les ONG ont tendance à axer leurs efforts sur les secours, mais les autorités nationales et locales pourraient les encourager à intensifier leur rôle dans la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

C. Mesures prises par le système des Nations Unies

103. L'engagement du système des Nations Unies en faveur de la mise en oeuvre du Cadre international d'action de la Décennie a été très inégal. Certaines organisations, notamment l'OMM, ont adopté le cadre et se sont employées énergiquement à poursuivre ses buts. De nombreuses autres organisations n'ont pas participé de façon suffisamment active à cet effort. Le Département des affaires humanitaires n'a reçu aucune ressource additionnelle pour ses activités d'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Faute de moyens, la stratégie d'information formulée et approuvée pour la Décennie n'a pas été mise en oeuvre. Sur le terrain, un petit nombre de coordonnateurs résidents ont manifesté leur intérêt pour la Décennie et fait des efforts pour la promouvoir. A la veille de l'examen à mi-parcours et de la Conférence mondiale, l'intérêt du système des Nations Unies pour la Décennie reste inégal.

D. Organisation de la Décennie

104. Les arrangements organisationnels, notamment la création du Conseil spécial de haut niveau, du Comité scientifique et technique et du secrétariat, ont été menés à bien. Le Conseil s'est réuni à deux reprises, adoptant deux résolutions qui définissent des grandes lignes d'action à l'intention du Secrétaire général.

Le Comité scientifique et technique a joué un rôle important, notamment pour mettre en forme le programme et le contenu technique de la Décennie. Il a aussi joué un grand rôle dans la promotion et la définition de la Conférence mondiale. L'efficacité du secrétariat a souffert d'un changement fréquent de dirigeants et du fait que presque tout son personnel était nommé ou détaché à titre temporaire. Ce n'est que récemment que l'intégration du secrétariat dans le Département des affaires humanitaires et la fusion avec le Service de l'atténuation des effets des catastrophes ont commencé à rassembler en un tout les divers mécanismes de prévention des catastrophes, facilitant ainsi la poursuite du but le plus important de la Décennie, qui est d'appuyer la mise au point de programmes de prévention des catastrophes dans les pays en développement.

E. Aspects financiers

105. La Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles a été entièrement financée par des fonds extrabudgétaires. Les diverses contributions reçues durant la première moitié de la Décennie ont été tout juste suffisantes. Contrairement à ce qu'on pensait initialement, le financement direct du programme et des projets de la Décennie par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale est resté mineur. Les principaux résultats obtenus l'ont été grâce aux activités des gouvernements, de la communauté scientifique, des organisations du système des Nations Unies et d'autres. Néanmoins, le Fonds d'affectation spéciale de la Décennie reste un mécanisme qui pourrait être efficace pour aider les pays en développement sujets à des catastrophes naturelles à lancer des programmes de prévention de base. Il faut pour cela que le Fonds reçoive des contributions régulières.

106. La structure d'appui fondamentale, c'est-à-dire le secrétariat de la Décennie, a fonctionné essentiellement au moyen de personnel détaché pour de courtes durées. Cela a empêché une programmation sur toute la durée de la Décennie, sans parler de projets à plus long terme. On ne peut guère espérer une amélioration notable de la situation si le financement de base de la Décennie n'est pas garanti.

107. Les difficultés rencontrées dans le financement des programmes de prévention des catastrophes nous rappellent aux réalités politiques : une action spectaculaire de secours en cas de catastrophe est beaucoup plus payante, politiquement, même si à long terme elle accomplit beaucoup moins qu'un programme ou projet visant à donner à un pays les moyens de ne plus avoir besoin de ces secours. Une révision fondamentale des priorités est nécessaire : l'aide d'urgence doit céder le pas au renforcement des capacités nationales de prévention des catastrophes dans le cadre d'un programme de développement durable. Tant que la prévention des catastrophes ne sera pas considérée comme partie intégrante de la notion même de développement durable, la réalisation des buts et objectifs de la Décennie, comme de toute autre politique d'atténuation des effets des catastrophes naturelles, sera compromise par un manque chronique d'intérêt et de volonté politique, et donc de ressources.
